PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Service environnement et prévention des risques
Pôle forêt, chasse, pêche, milieux naturels
Affaire suivie par : Thierry Larrieu / Dorine Nouallet
Chargé de mission forêt-pêche
Tél : 01-60-56-70-76
Courriel : thierry-l.larrieu@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 27 JAN. 2022

Le directeur départemental des territoires
à
Mesdames et Messieurs les Maires
des communes de Seine-et-Marne

Objet : réserves de pêche en Seine-et-Marne 2022

Pièce(s) jointe(s) : 1 arrêté, 2 annexes

Veuillez trouver ci-joints pour exécution, **l'arrêté préfectoral n° 2022/DDT/SEPR/24, portant prorogation de l'Arrêté préfectoral n° 2018/DDT/SEPR/182** instituant des réserves de pêche et, pour cause de sécurité publique, des zones d'interdiction de pêche ou d'accès sur les rivières de la Marne, de la Seine et de l'Yonne et sur les canaux de Chalifert et du Loing navigable ainsi que les annexes précisant les lots concernés.

Je vous remercie d'en assurer l'affichage dans les meilleurs délais.

L'adjoint au directeur
départemental des territoires
Bedu
Laurent BEDU